



DUREES & TEMPS DE TRAVAIL DANS LES ESSMS

Contexte

Connaître les règles applicables à la construction des plannings et à l'organisation des temps de travail permet d'atteindre une gestion sécurisée des horaires des professionnels dans les ESSMS. La maîtrise des différentes notions, des options négociables et des risques encourus concourt à la mise en place d'une organisation de travail qui tient compte des besoins des personnes et du cadre applicable au temps de travail des différents intervenants qui les accompagnent

Objectifs / Compétences visées

- Connaître et comprendre les règles applicables aux durées de travail et de repos dans les ESSMS
- Repérer les options envisageables et leurs modalités de mise en œuvre
- Distinguer les différents temps des salariés, leurs définitions, leur qualification et leur prise en compte dans le calcul de la durée du travail
- Connaître les définitions et les modalités de mise en place des temps spécifiques

Contenu

■ Les grands principes applicables

- Durée du travail
- Hiérarchie des normes et thèmes de négociation depuis les ordonnances Macron

■ Le cadre de la construction des plannings dans les ESSMS

- Le temps de travail effectif : définition, principes, spécificités du secteur, impact sur le décompte du temps de travail
- Les différents temps des salariés : pause, amplitude, déplacements, astreintes : définitions et qualifications dans le secteur
- Les durées quotidiennes et hebdomadaires maximum de travail : principes, dérogations
- Les repos hebdomadaires et quotidiens minimum : principes, dérogations

■ Les temps de travail spécifiques

- Le travail à temps partiel : définition, mise en place, cadre applicable
- Le travail de nuit : définition, mise en place, cadre applicable

JE M'INSCRIS



Date(s) & Lieu(x)

18 juin 2025 - Montpellier
INTRA (sur site) - Nous consulter

Durée

1 jour - 7 heures - 9h00 - 17h00

Tarif(s)

220 € - Adhérent
395 € - Non-adhérent

INTRA (sur devis)

Public

Dirigeants, cadres intermédiaires, personnel en charge des ressources humaines
Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

Anne DUMUIS, conseillère technique à l'URIOPSS Occitanie

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

